

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

De conseillers en exercice : 28

De présents : 25

De votants : 27

L'an deux mille onze, le 07 juillet, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.VERNAZOBRES J.L.LAFONT P.FIORINI G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES O SUSINI J.C.ROUX C BEAUFILS P.BORDEL et MMES C MARCHAL G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ J.ROZÉ N.FAILLET S.KOROL M.DUC V.PUPIER L.BOULAIRE C.JOVET

Absents : MMES S.CELANI F.ARTOLLE L.DA CRUZ

Pouvoirs :

Mme F.ARTOLLE donne pouvoir à M C BEAUFILS

Mme L.DA CRUZ donne pouvoir à Mme N FAILLET

Mme C MARCHAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12 juillet 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 1^{er} juillet 2011.

Le compte-rendu du 9 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

N° 01.07.11 : Bilan 2010 du délégataire de la Câlinerie

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport annuel 2010, couvrant la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2011.

N° 02.07.11 : Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité de l'eau potable et rapport du délégataire pour la gestion du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE, pour l'exercice 2010, les rapports d'activité VEOLIA pour l'eau et pour l'assainissement ainsi que le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité de l'eau potable et l'assainissement.

N° 03.07.11 : Bonus du COS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE DE CONSERVER un dépassement de 20% du COS dans le cadre de la nouvelle législation.

N° 04.07.11 : Modification du tableau des effectifs - Suppression d'un poste d'ATSEM

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la suppression d'un poste d'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2011.

N° 05.07.11 : Demande de subvention exceptionnelle de OCCE Élémentaire Chat Perché

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'attribution à titre exceptionnel d'une subvention supplémentaire de 4945,00 € à la coopérative scolaire OCCE de l'école élémentaire Chat Perché.

N° 06.07.11 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale – Rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (SIAGP, SIM)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que notifié par le Préfet à la commune en ce qu'il prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Grand Projet, composé des communes de GENAS, SAINT LAURENT DE MURE et SAINT BONNET DE MURE et la mise en place d'une entente au lieu et place du Syndicat Intercommunal Murois, composé des Communes de SAINT LAURENT DE MURE et SAINT BONNET DE MURE et,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 07.07.11 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale – Rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (JONS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que notifié par le Préfet à la commune en ce qu'il prévoit le rattachement de la Commune membre de JONS à la Communauté Urbaine de Lyon et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 08.07.11 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale – Rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (SYDER)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que notifié par le Préfet à la commune en ce qu'il prévoit la fusion du SYDER avec le SIGERLY et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 09.07.11 : Décision Modificative n°1 – Budget Annexe de l'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 portant sur le budget annexe de l'assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte portant exécution de la présente délibération.

N° 10.07.11 : Retrait de la délibération 06.06.11 – Délégation de Service Public pour l'assainissement non collectif

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

RETIRE la délibération n°06 06 11 du 09 juin 2011.

N° 11.07.11 : Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la liste proposée qui sera communiquée à la C.C.E.L. pour transmission aux services fiscaux.

N° 12.07.11 : Travaux d'adduction d'eau potable- Demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet et

SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Député pour son financement.

QUESTIONS DIVERSES :